

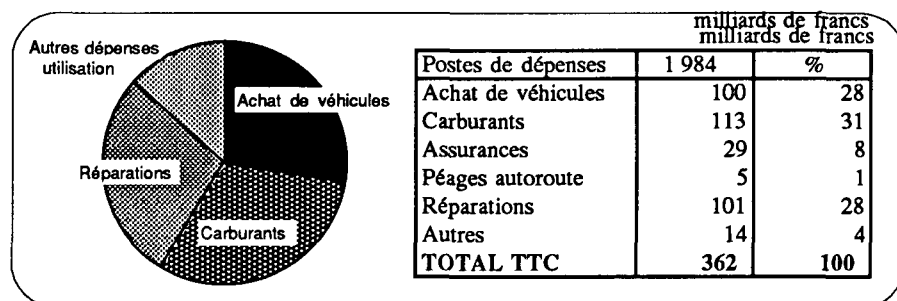
LE COÛT DES TRANSPORTS PAR ROUTE POUR LA COLLECTIVITE

Le coût des transports par route pour la collectivité est évalué depuis 1981. Les résultats pour les années 1983 et 1984 sont publiés dans le 24^{ème} Rapport des Comptes des Transports. Ils prennent en compte l'ensemble des dépenses effectuées par les usagers de la route selon le type de trafic (véhicules légers et poids lourds, voyageurs et marchandises), auquel s'ajoutent l'ensemble des dépenses provoquées par les trafics, la construction et l'usage de la route (dépenses d'infrastructure, d'assurances, dommages corporels).

Dans le compte des usagers, on distingue les dépenses engagées par les ménages de celles engagées par les autres agents économiques. Chacune de ces dépenses est un agrégat de comptes établis selon le type de trafic effectué et la nature de la prestation.

En 1984, les ménages dépensent 362 milliards pour la route

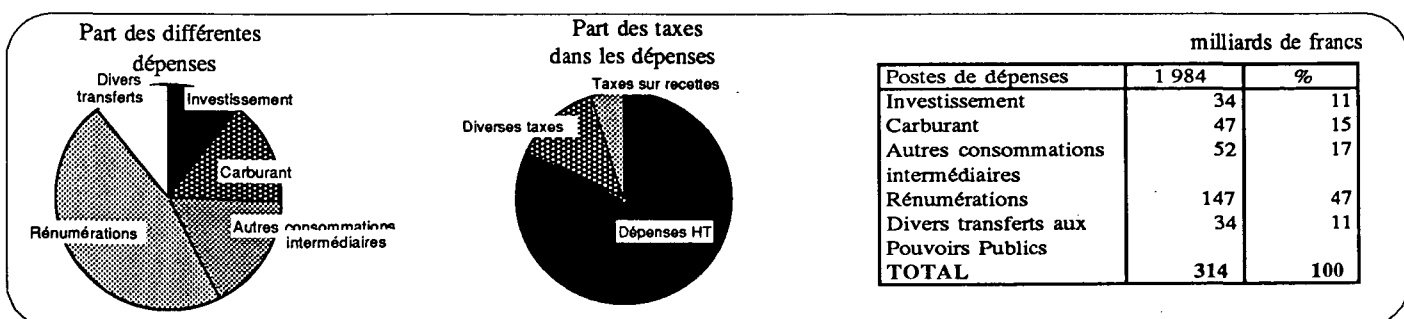
Ces dépenses augmentent de 6% en francs courants de 1983 à 1984. Durant cette même période, la consommation finale des ménages croît de 8,6% en francs courants. La diminution des dépenses des ménages en transports routiers privés est due à la baisse de leurs achats de véhicules neufs. On remarque une augmentation de la part des taxes, +2% de 1983 à 1984, résultat de la forte hausse de la taxation sur les assurances et de celle dans une moindre mesure sur les carburants.



Les entreprises et administrations, dépensent 314 milliards

Elles regroupent les dépenses des entreprises de transports de marchandises et des entreprises de transports de voyageurs, les dépenses engagées par les trafics des voitures de société, celles liées à la possession et à l'utilisation en transports privés des véhicules utilitaires légers, des poids lourds, des autobus et autocars.

Elles progressent de 6% en francs courants de 1983 à 1984 tandis que la production industrielle brute progresse de 8,9% dans cette même période.



Novembre 1987

Les accidents de la route coûtent 22 milliards

Seules les dépenses directes imputables aux accidents corporels sont prises en compte (dépenses en hospitalisation, obsèques, pensions), les dépenses indirectes (préjudice moral, perte de production) ne correspondant pas à des flux mesurables.

Les compagnies d'assurance participent à 70% de la dépense, la Sécurité Sociale à 24%.

milliards de francs

| Ventilation coût des accidents de la route | 1 984 | | |
|--|-------------------------|------------------|-------------|
| | Assurance autres agents | Sécurité sociale | TOTAL |
| Moto | 2,9 | 0,9 | 3,8 |
| Voitures particulières et commerciales | 12,7 | 4,0 | 16,7 |
| Véhicules utilitaires légers | 0,3 | 0,1 | 0,5 |
| Poids Lourds | 0,5 | 0,2 | 0,6 |
| Cars | 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| TOTAL | 16,5 | 5,2 | 21,7 |

La route rapporte 195 milliards à l'Etat et aux Collectivités Locales...

Le transport par route rapporte 195 milliards de francs aux Pouvoirs Publics en 1984, soit 6% des recettes totales de l'Etat et des Collectivités Locales.

milliards de francs

| Recettes fiscales de l'ETAT et des collectivités locales | 1 984 | | | | |
|--|--|------------------|------------------------------|--------------|------------|
| | Voitures particulières et commerciales | Autobus Autocars | Véhicules utilitaires légers | Poids lourds | TOTAL |
| Taxes sur les assurances | 11 | 0 | 1 | 1 | 13 |
| Péages HT, fiscalité spécifique | 14 | 1 | 3 | 4 | 21 |
| Taxes sur les carburants | 62 | 2 | 11 | 11 | 85 |
| TVA perçue | 43 | 2 | 10 | 20 | 75 |
| TOTAL | 129 | 4 | 25 | 36 | 195 |

...mais ne leur coûte que 74 milliards

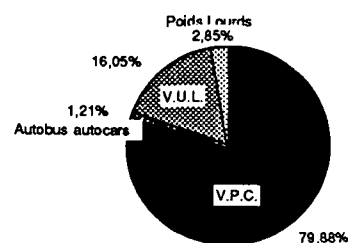
Les dépenses des Pouvoirs Publics pour le transport routier regroupent la construction et l'entretien des routes, la police de la route, la part du coût des accidents à la charge de la Sécurité Sociale.

Elles s'élèvent à 74 milliards en 1984, soit 2% des dépenses totales des Pouvoirs Publics. Les investissements représentent 41% des dépenses, les dépenses de fonctionnement 52%.

milliards de francs

| DEPENSES POUVOIRS PUBLICS | 1984 | | |
|---------------------------|-----------|----------------------|-----------|
| | ETAT | Collectivité locales | TOTAL |
| Investissement | 13 | 18 | 31 |
| Fonctionnement | 16 | 22 | 38 |
| Sécurité Sociale | 5 | | 5 |
| TOTAL (TTC) | 34 | 40 | 74 |

Ainsi, la route rapporterait un gain net de 120 milliards de francs à l'Etat en 1984 (104 milliards en 1983), soit + 15% en francs courants. Le trafic léger de voyageurs fournit 79% de cet excédent de couverture. Même en ne concernant que la TVA majorée, le gain reste considérable (Il est vrai que la surfiscalité pétrolière peut être considérée pour partie comme un frein à la dépendance énergétique extérieure justifié par les chocs pétroliers et leurs conséquences néfastes).



La charge globale des transports par route: 625 milliards

En agrégeant l'ensemble des dépenses directes des divers usagers et en y ajoutant les dépenses indirectes que leurs trafics entraînent, (les doubles comptes sont de l'ordre de 3% de la dépense engagée), on constate alors que la charge globale du transport routier représente environ 14% du PIB.

Novembre 1987